

## PROCES VERBAL

### Séance du 2 Mars 2021

L' an **2021** et le **2 Mars** à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS, Maire.

**Présents** : Mme WATTS Marian, Mmes : ARCENS Chantal, LÉOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole, PLISSON Natalia, MM : JEANNOTIN Olivier, COUSIN François, COMBE Vincent, POCHON Ludovic, HOUY Gérard LEBOEUF Jean-Michel

**Absents excusés** : néant

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**A été nommée secrétaire** : Mme LÉOTARD Ghislaine

#### **ORDRE DU JOUR :**

- ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT
- 1/ ADHESION COMMUNES SDESM
- 2/ CONVENTION EDECINE DU TRAVAIL
- 3/ CONTRAT D'ASSURANCE – GARANTIES STATUTAIRES
- 4/ ENTRETIEN CHAUFFAUGE
- 5/ CONTRAT PHOTOCOPIEUR
- 6/ DEVIS PEINTURE
- 7/ SITE INTERNET
- 8/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT (17/11/2020)**

Madame le Maire demande si les conseillers ont des observations à émettre. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

#### **1°) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY (réf : D2021\_01)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours ;

**Vu** la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

**Vu** la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **2°) CONVENTION MEDECINE DE TRAVAIL – CDG77 (D2021\_02)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le projet de convention,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de GIRONVILLE de se doter d'un service de médecine préventive,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour une mission de médecine préventive avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour toute la durée du mandat ;

## **3°) CONTRAT D'ASSURANCE – GARANTIES STATUTAIRES (D2021\_03)**

**Après** étude du contrat d'assurance en cours de la commune relatif aux garanties statutaires,

**Considérant** la proposition de Groupama pour un taux de cotisation de 5.55% avec une franchise de 10 jours,

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**D'ACCEPTER** la proposition de GROUPAMA pour l'assurance du personnel des collectivités (garanties statutaires) qui sera effectif au 01/01/2022.

**D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce nouveau contrat.

## **4°) ENTRETIEN CHAUFFAGE SALLE COMMUNALE (D2021\_04)**

**Après** étude du contrat actuel d'entretien et de maintenance du chauffage de la salle communale chez ACTIVEC, et des propositions pour le remplacement de certains moteurs,

**Considérant** la proposition de Hello Clim de Villeneuve sur Auvers,

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**D'ACCEPTER** la proposition de Hello Clim de Villeneuve sur Auvers : devis de 877 €ht pour le remplacement de 3 moteurs + main d'œuvre, et le contrat de maintenance à 260 €/an.

**D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce nouveau contrat.

## **5°) PHOTOCOPIEUR**

**Vu** le contrat du photocopieur qui arrive à échéance en mai 2021,

**Considérant** les différentes propositions,

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**D'ACCEPTER** la proposition de DACTYL BURO pour un photocopieur KONICA à raison d'une location trimestrielle

de 248 €HT avec un forfait trimestriel de 9€ pour 1500 copies N&B et de 115 € pour 2300 copies couleur.

## **6°) DEVIS PEINTURE EGLISE ET MAIRIE**

Vu que la mairie a fait intervenir une société en 2016 pour repeindre es fenêtres et la porte de l'église,  
Vu que l'état actuel des fenêtres et de la porte de l'église nécessitent de nouveau un entretien,  
Considérant les devis proposés,

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**D'ACCEPTER** le devis de Mme DEFOIX Charlotte pour la porte de l'église – coût 542.71 € ht,

**D'ETUDIER** en demandant des devis pour poser des fenêtres en PVC (et voir avec volet roulant) pour la face sud de la mairie.

Si le Conseil optera pour la pose de fenêtres en PVC, une subvention au titre du FER 2021 sera demandée auprès du Conseil Départemental 77.

## **7°) SITE INTERNET**

Vu le site « campagnol.fr », service offert par l'AMRF, qui permettrait de répondre aux besoins de nos administrés,

Sur proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**D'ADHERER** à ce service à raison de 120 € TTC par an pour la création et le fonctionnement d'un site pour la mairie de Gironville.

## **8°) Questions diverses :**

### ➤ **HYGIENE ET SECURITÉ (inspection/formation/conseil)**

Madame Le Maire informe qu'elle a rencontré le spécialiste sécurité de Groupama qui nous transmettra un rapport dans une quinzaine de jours. Au cours de sa visite il a été constaté que certains contrôles seront à faire rapidement : le système alarme incendie et l'installation électrique de la salle en particulier. De même, dans la remise et le bâtiment technique il y a un extincteur mais il en faudrait un deuxième : remise - eau en plus du CO2, bâtiment technique – CO2 en plus de la poudre.

### ➤ **DOCUMENT UNIQUE**

Le Centre de Gestion a proposé un devis de plus de 2000 € pour l'accompagnement et l'élaboration du Document Unique. D'autres devis ont été demandés.

### ➤ **STADE - PLANTATIONS :**

Certains arbres du stade sont morts et il faudrait prévoir de les remplacer à l'automne. La commission Espace Verts a suggéré de planter des arbres fruitiers (cerisiers, pommiers, pruniers). Il est précisé qu'il y a peu de profondeur de terre au niveau du terrain et que certains fruitiers comme le cerisier ne prendront pas racine. Les conseillers sont invités à réfléchir sur un aménagement du terrain avant de planter d'autres arbres.

### ➤ **BOIS GRAMMONT :**

M. Lourdin d'Attrap'guêpes a traité les chenilles et M. Jeannotin Olivier a nettoyé le tas de déchets sauvages. Maintenant il faudrait essayer de décourager tout dépôt sauvage à l'avenir. Madame Le Maire propose de prendre un arrêté interdisant les dépôts sauvages, de faire poser une barrière forestière, d'installer deux pièges photographiques, une sur la clairière et l'autre sur le chemin d'arrivée pour bien voir les numéros d'immatriculation. Le Conseil Municipal approuve ces suggestions. Des devis seront demandés.

### ➤ **DEFENSE INCENDIE – LES VANNEAUX**

Actuellement le point de défense incendie le plus proche de la Ferme des Vanneaux est situé à plus de 700 mètres au niveau de la Ferme de L'Avenir, or la distance ne devrait pas dépasser 200 mètres. Une étude sera réalisée en collaboration avec le SDIS afin de voir quel système adapté. Une subvention au titre de la DETR 2022 pourra être demandée en fin d'année pour ce projet. A ce jour nous sommes dans l'attente du retour du dossier de demande

d'information par M. LEBOEUF.

➤ **PLAN TOPOGRAPHIQUE**

M. FROT a transmis les plans qui ont été communiqués au bureau d'études mais il a été omis certains tronçons. Un complément va lui être demandé.

➤ **RÉAMÉNAGEMENT MARE**

Madame Le Maire informe qu'une demande de subvention auprès de la DRIEE a été déposée pour le réaménagement et le curage de la mare. Coût estimé : 10 500 € TTC. Pour l'été 2021, il faudra de nouveau faire intervenir M. FERRAND pour faire couper les roseaux.

➤ **CIMETIÈRE**

Appel aux volontaires :

- le plan du cimetière n'est pas à jour : Il faudrait le refaire et mettre en place une optimisation de la gestion des concessions. MM. LEOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole et COUSIN François acceptent de vérifier le relevé des tombes.

- le règlement du cimetière : la commission cimetière échangera pour proposer un règlement.

➤ **PAQUES**

Vu le contexte sanitaire actuel, mais pour apporter un peu de joie dans les foyers, la mairie décide de faire une distribution de chocolats pour les enfants de moins de 12 ans pour le dimanche de pâques.

➤ **TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

Les personnes volontaires sont désignées pour tenir le bureau de vote les dimanches 13 et 20 juin

Séance levée à:19h15

En mairie, le 5 mars 2021  
La Secrétaire de Séance,  
Ghislaine LÉOTARD